



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 19687

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'entretien que celle-ci a eu avec le nouveau préfet de la région Haute-Normandie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les sujets qui ont été évoqués lors de cet entretien.

Texte de la réponse

A l'occasion d'une réunion avec les préfets, organisée vendredi 16 décembre 2012 à l'hôtel de Beauvau à Paris, la ministre a détaillé ses priorités pour une politique ambitieuse sur l'ensemble des thématiques de son périmètre ministériel. Elle leur a également témoigné toute sa confiance dans la traduction et dans la mise en oeuvre concrète de ses orientations et de ses directives sur les territoires. La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative porte une attention particulière à la déclinaison de l'action de l'Etat sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi elle multiplie les entretiens avec les préfets de région et de département, dépositaires de l'autorité de l'État, représentants directs du Premier ministre et de chaque ministre dans les régions et les départements. Ce travail, négligé par le passé, est capital au bon fonctionnement de l'Etat. A titre d'exemple, les derniers entretiens ont porté sur l'organisation des comités de l'administration régionale (CAR) jeunesse, la modernisation de l'action publique, la situation des CREPS, les signatures d'emplois d'avenir dans les secteurs jeunesse et sports, la sécurité des compétitions sportives, etc.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19687

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2093

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5921